



PAR COURRIER

Montréal, le 22 octobre 2018

Direction du Secrétariat corporatif

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.654

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information mentionnée en objet.

Nous ne pouvons donner suite à votre demande puisque nous ne détenons pas les informations demandées.

En effet, la gestion de *Jeu: aide et référence* (JAR) ne relève pas de Loto-Québec. Loto-Québec verse annuellement 22 millions de dollars au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et cet argent est distribué à différents organismes offrant un soutien aux joueurs pathologiques et faisant de la sensibilisation et de la prévention. Toutefois, la gestion du service JAR relève plutôt du Centre de Référence du Grand Montréal.

Nous vous invitons donc à communiquer directement avec le Centre de Référence du Grand Montréal, dont le site web est www.info-reference.qc.ca.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec